

mes yeux. Nous voulons nous assurer que ces gens auront toutes les occasions voulues de présenter des instances aux termes des règlements. Nous tenons également à ce que les règlements soient aussi pratiques que possible.

Lorsqu'il s'agit, monsieur l'Orateur, d'un bill destiné tout d'abord à faciliter le choix rationnel et judicieux des consommateurs canadiens sur le marché, il y a un autre aspect très important à retenir. J'aimerais vous faire part cet après-midi de la décision du gouvernement au sujet des étiquettes bilingues. L'étiquetage bilingue devrait, d'après moi comme d'après le gouvernement, monsieur l'Orateur, être obligatoire, de façon générale, dans le cas des produits de consommation, soit canadiens soit importés, qui tombent sous le coup de la loi fédérale sur l'étiquetage. Les diverses lois fédérales actuelles qui définissent les règlements sur l'emballage et l'étiquetage ne sont pas uniformes, en ce qui concerne l'usage de l'anglais ou du français. Beaucoup de ces lois ne font nullement mention de la question; d'autres exigent l'usage de l'anglais ou du français, tandis que quelques-uns de nos derniers règlements sur l'étiquetage exigent l'usage de l'anglais ou du français ou des deux langues. Les nouveaux règlements sur l'étiquetage des produits domestiques dangereux, règlements émis en vertu de la loi sur les produits domestiques dangereux, sont les premiers règlements ou la première loi sur l'étiquetage bilingue au niveau fédéral. Depuis de nombreuses années, la loi des aliments et drogues contient des prescriptions quant à l'emploi des deux langues.

● (4.50 p.m.)

Bien sûr, une grande partie des drogues et des denrées alimentaires vendues au Canada sont revêtues d'inscriptions bilingues. Les fabricants de nombreux produits de consommation courante, particulièrement ceux qui font l'objet d'une publicité à l'échelle nationale, ont volontairement adopté un libellé bilingue pour leurs emballages. Cette tendance positive facilitera l'exécution de ce programme en rendant la tâche moins ardue.

Au cours des deux années à venir, les médicaments, les denrées alimentaires, les produits de beauté, les produits pharmaceutiques non spécialisés, les insecticides et tous les produits de consommation courante soumis aux règlements fédéraux d'étiquetage devront satisfaire progressivement aux prescriptions relatives aux inscriptions bilingues. Ce nouveau règlement élargira le nombre de produits soumis à ces prescriptions et nous pensons que, d'ici 1975, tous les produits soumis aux règlements fédéraux devront obligatoirement, en règle générale, être revêtus d'inscriptions bilingues dès le stade de la fabrication.

Il y aura des exceptions mineures aux exigences de l'étiquetage dans les deux langues dans certaines circonstances où leur application obligatoire serait de toute évidence impraticable ou créerait des ennuis indus. En général, toutefois, la plupart des produits de consommation d'origine nationale ou étrangère fourniront les renseignements sur leurs étiquettes en anglais et en français d'ici la fin de 1975. Il est sûr que les produits d'importation pourront faire l'objet d'une attention particulière, en vue de veiller à ce que les fournisseurs soient mis au courant des exigences du bilinguisme. On ne ménagera pas les efforts pour encourager l'application, le plus tôt possible, de ces nouvelles règles aux produits d'importation d'ici

[L'hon. M. Basford.]

la date limite fixée à cinq ans. Un comité interministériel établira des principes directeurs pour assurer une transition ordonnée et efficace vers cette nouvelle politique.

Je tiens à souligner que le projet de loi prévoit des choses que réclament depuis bien des années les consommateurs et leurs porte-parole. Il est conçu pour répondre aux demandes présentées au gouvernement depuis longtemps. J'exhorte les consommateurs, individus et organismes à exprimer leur appui. De fait, depuis que le bill a été annoncé, certains organismes de consommation m'ont exprimé leur appui et je leur ai dit qu'ils peuvent le manifester en comparaisant au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales quand le bill sera renvoyé au comité, comme je suis certain qu'il le sera. Je fais également appel à l'industrie pour qu'elle donne au bill son appui constructif. J'ai la certitude qu'une lecture attentive du bill révélera qu'il sert les intérêts de la grande majorité de fabricants honnêtes et consciencieux qui travaillent pour les consommateurs, tout comme il sert les intérêts des consommateurs eux-mêmes. Je n'ai aucun doute que le bill mérite l'appui des hommes d'affaires sérieux. Je leur demande de continuer leur support compétent.

Je suis convaincu que le bill gagnera l'approbation de tous les députés et qu'il sera renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales où il fera l'objet d'une étude détaillée.

M. Baldwin: Puis-je poser une question au ministre? Je n'y donnerai pas suite. Ma question se rapporte à la très importante annonce faite par le ministre au sujet du bilinguisme pour l'étiquetage des produits préemballés. Elle ne doit pas être mal interprétée. L'annonce faite par le ministre au nom du gouvernement, constitue-t-elle une politique en vertu de laquelle les produits préemballés, en provenance de l'étranger ou fabriqués au Canada, devront d'ici un certain temps, aux termes du règlement que le gouverneur en conseil édictera qu'ils devront être munis d'étiquettes bilingues? Sinon, ceux qui importent ces produits au Canada, qui les vendent ou font de la publicité à leur sujet seront-ils coupables d'un délit et passibles d'une sanction? Une des sanctions figure dans le projet de loi.

L'hon. M. Basford: Sous réserve de l'exemption que j'ai mentionnée, monsieur l'Orateur, telle est la portée générale de la politique annoncée.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre a fait sa déclaration, le 3 novembre, il a cité la Bible et la grande charte à l'appui de son attitude vis-à-vis de ce bill. Dieu merci, il ne les a pas citées aujourd'hui dans ses fadaïses et ses observations.

L'hon. M. Basford: Ce sont là de bonnes sources pour un projet de loi.

M. Howe: Ce bill s'intitule: Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres. Voilà un bill important qui touche à la vie de tous les canadiens, à ce qu'ils mangent et à ce qu'ils achètent. Il concerne les consommateurs, les cultivateurs et les manufacturiers. Il pénètre dans presque toutes les sortes de commerce et d'association dans notre pays. Voilà un des bills les plus